



Commune de Boussu
Rue Grande 71/73
7301 Hornu

Réclamations : 065/71.73.25 - taxes@boussu.be
 Paiements: 065/71 73 05 - contentieux@boussu.be - fax 065/79 45 38
 Aucun versement par caisse ne sera perçu
TOUTE DEMANDE DE PLAN D'APUREMENT DOIT ETRE FAITE
PAR ECRIT, PAR FAX ou PAR MAIL

Madame Capioux Francine (Dcd)
Rue de Warquignies(H) 25
7301 Hornu

Adresse d'imposition:

Madame Capioux Francine (Dcd)
 Rue de Warquignies(H) 25
 7301 Hornu(nn ou t.v.a : 33090909897)

Capioux Francine - 24/06/2024
DE - Jucille
Directrice financière

Avertissement extrait de rôle: Taxe relative à la collecte et au traitement des déchets ménagers et aux déchets assimilés aux déchets ménagers

Le Collège communal a rendu exécutoire le rôle relatif à la taxe susmentionnée. Vous trouverez, au verso de la présente, un extrait du règlement voté par le Conseil communal.

E. AMORUSO,
 Directrice financière.f.f.

Rôle n°	001	Taux pour personne isolée (€): 91
Exercice d'imposition:	2025	Taux pour ménage de 2 personnes (€): 133
Article du rôle:	06150	Taux pour ménage de 3 personnes (€): 153
Date approbation règlement - taxe:	12/11/2024	Taux pour ménage de 4 personnes et plus (€): 185
Date visa exécutoire du rôle:	13/03/2025	Nombre de personnes composant le ménage: 4
Date envoi avertissement- extrait rôle:	01/04/2025	
TOTAL A PAYER :	185,00 Euros	
AU PLUS TARD LE :	02/06/2025	

EN MENTIONNANT LA COMMUNICATION STRUCTUREE INDIQUEE SUR LE VIREMENT CI-DESSOUS. MERCI

FACTURE (PAR AN)

TAXE COMMUNALE IMMOBILIERE

185,00

CAPIAUX FRANCINE (DCD)
RUE DE WARQUIGNIES(H) 25
7301 HORNU

BE51 0971 5117 1062

GKCCBEBB

ADMINISTRATION COMMUNALE
Rue Grande 71
7301 Boussu

+++040/5006/15013+++